Attestation de déchargement (Navigation à cale sèche)

□Cocher uniquement la ou les cases qui conviennent

Partie 1 : Déclaration du destinataire de la cargaison / de l'installation de manutention

Α	Nom/entreprise:	Α	dresse:			
1.	Nous avons déchargé du ba	ateau				
		(Nom)		(ENI)	(Cales n°)	
2.	$\hfill \square$ t / $\hfill \square$ m 3					
	(Quantité)	(Quantité) (Catégorie et n° des marchandises selon l'appendice III du Règlement d'application)				
3.	Annonce le: (Date)	nonce le: (Date) (Heure)				
5.	Déchargement terminé le: (Da	ate) (Heure)				
В	•					
6. C	□* Le bateau effectue de Nettoyage du bateau	s transports exclusits.				
7.						
	•	a)* □ ont été balayées (standard de déchargement A en vertu de l'appendice III de l'annexe 2) ;				
	b)* □ ont été aspirées (standard de déchargement B en vertu de l'appendice III de l'annexe 2) ; c) □ ont été lavées.					
D	Résidus de manutentio	n / cargaison restante				
8.	•	a)* □ résidus de manutention pris en charge; b)* □ cargaison restante des cales n° prise en charge.				
_	,			•	ge.	
E	Eaux de lavage (y comp				unáce el deceue	
9.	Les eaux de lavage (y co quantité:		e et de precipitation	i) des cales mention	nees ci-dessus,	
	a) 🗆 peuvent être déversées dans l'eau de surface en respectant les dispositions de l'appendice III du Règlement					
	d'application; b) □ ont été prises en charge ;					
		pes auprès de la station de réception(Nom/entreprise)				
	mandatée par nous	nandatée par nous;				
_	d)*□ doivent être déposé	es conformément aux sti	ipulations du contra	at de transport.		
F	Slops	an abarga guantitá				
10	*□ Les slops ont été pris en charge, quantité					
G	Signature du destinataire de la cargaison / de l'installation de manutention					
	(Lieu) (Dat	te et heure)	(Cacnet / No	m en capitales d'impri	merie et signature)	
<u>Pa</u>	artie 2 : Déclaration du c	conducteur .				
11.	I. Les eaux de lavage (y co	Les eaux de lavage (y compris les eaux de ballastage et de précipitation) sont entreposées dans:				
		a) □ la citerne pour produits résiduaires / la citerne pour eaux de lavage ; quantité : □ m³ / □ l				
		b)* □ la cale ; quantité : □ m³ / □ l c) □ d'autres récipients à résidus (préciser): □ m³ / □ l				
	o, a data do recipiento a recidad (precider).					
12	2. □ Les données figurant so	us les numéros 1 à 10 so	ont confirmées.			
13	B. Observations:					
14	1					
	(Lieu)	(Cachet / Nom en cap	oitales d'imprimerie et	signature)		
_	outio O - Déployation de la .					
		-		avage (seulement si	9 c) ou 9d) est marqué d'une croix)	
No	om/entreprise:		Adresse :			
			on de dépôt			
15					formément aux quantités et au , quantité: □ m³ / □ I	
16				-	·	
10						
17	7(Lieu)	(Date)	(Cach	net / Nom en canitales	d'imprimerie et signature)	
	(=10a)	(Date)	(Odci)	, on oapitales	piiiioiio oi oigilalaio)	

^{*} Voir remarque concernant cette question dans l'annexe de l'attestation de déchargement cale sèche

^{**} Classification des déchets suivant le Règlement (CE) n° 1013/2006

Annexe attestation de déchargement cale sèche

Indications pour compléter l'attestation de déchargement

Remarque ad n° 6: Dans ce cas il n'est pas nécessaire de compléter les numéros 7 à 9.

Remarque ad n° 7: Pour 7 a) et b), des dispositions transitoires sont applicables jusqu'au 1^{er} novembre 2014 (art. 6.02, 1^{er} alinéa):

- là où, à l'appendice III du Règlement d'application de la CDNI, est exigé le standard de déchargement «état aspiré», le standard de déchargement «état balayé» est autorisé ;
- là où, à l'appendice III du Règlement d'application de la CDNI, est exigé le rejet des eaux de lavage dans le réseau d'assainissement, le déversement dans la voie d'eau est autorisé si le standard de déchargement «état balayé» a été respecté

Remarque ad n° 9: Si 9 c) ou 9 d) ont été cochés, alors les numéros 11 et 15 à 17 doivent être complétés.

<u>Remarque ad n° 10</u>: Le destinataire de la cargaison / l'installation de manutention peut prendre en charge les slops, mais n'y est pas tenu.

<u>Remarque ad n° 11 b)</u>: Si a été transporté dans la cale un type de cargaison nécessitant un traitement spécial selon S de l'appendice III, les eaux de lavage doivent être déposées chez le destinataire de la cargaison / à l'installation de manutention ou à une station de réception pour eaux de lavage.